

Domaine Public

1 7 6 2

Edition PDF
du 7 janvier 2008

Les articles mis en ligne
entre le 27 décembre 2007
et le 7 janvier 2008

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Un point de vue
réformiste en
toute indépendance
depuis 1963,
désormais interactif
et en continu sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

La fausse bonne idée de l'évaluation des ministres

L'évaluation des politiques publiques
n'est pas un gadget médiatique
(Jean-Daniel Delley)

La dernière fanfaronnade du tribun zurichois

Le soi-disant bilan de Blocher au DFJP
(Jean-Daniel Delley)

Contreprojet et initiative: le jeu trouble du parlement

Après «*Avanti*» et l'assurance maladie,
le droit de recours en matière d'environnement?
(Jean-Daniel Delley)

L'impasse de la sous-enchère fiscale

La flat tax n'est pas le problème principal
que pose Obwald (Jean-Daniel Delley)

Piaget, Illich et JJSS dans un *laptop design* à 200 F

DP a testé l'ordinateur qui doit apporter la révolution
démocratique de l'éducation et de la connectivité
globale aux enfants du tiers-monde
(François Brutsch)

La fausse bonne idée de l'évaluation des ministres

L'évaluation des politiques publiques n'est pas un gadget médiatique

Jean-Daniel Delley (7 janvier 2008)

Le premier ministre français évaluera ses ministres chaque trimestre. L'information, à vrai dire très lacunaire, a été diffusée par les médias, mais ne figure pas sur le site Internet du gouvernement. Premier constat: pour être crédible, une telle évaluation doit obéir à la règle de la transparence; les citoyennes et les citoyens ont le droit de connaître non seulement les résultats mais également les critères utilisés et la démarche méthodique.

L'évaluation, conduite par un cabinet privé, se basera sur une trentaine de critères et comparera les résultats obtenus avec les objectifs assignés à chaque ministre. Les rares informations disponibles au sujet des critères laissent songeur. Ainsi le ministre de l'éducation serait jugé entre autres sur l'ancienneté des enseignants en zones d'éducation prioritaires et sur le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les enseignants. Le ministre de l'immigration répondra du nombre d'expulsions des résidents en situation irrégulière et d'admissions au titre du marché du travail. Sa collègue de l'économie se verra imputer le nombre d'heures

supplémentaires des salariés, nombre qui devrait traduire le mot d'ordre présidentiel «*travailler plus pour gagner plus*».

A l'évidence les membres du gouvernement sont invités à faire du chiffre. Cette pression au rendement est problématique à plus d'un titre. Tout d'abord le rythme trimestriel de l'évaluation est trop rapide pour apprécier les effets d'une politique qui se mesure plutôt sur le moyen terme. Le risque est alors que les ministres se concentrent sur des objectifs quantitatifs à court terme ne témoignant pas forcément d'une politique efficace. Et qu'ils se prévalent de succès qui ne relèvent pas de leur action. Ou au contraire qu'ils doivent endosser des résultats négatifs dus à une législation inadaptée. Ensuite les ministères seront tentés de produire des chiffres favorables. L'actuel président de la République a illustré les possibilités du tripatouillage statistique lorsqu'il dirigeait le ministère de l'intérieur. Enfin la démarche choisie ignore le point de vue des bénéficiaires des différentes politiques sur la base desquelles les ministres seront jugés, une lacune difficilement compatible avec

l'exigence démocratique.

On ne peut reprocher à Nicolas Sarkozy et François Fillon de vouloir imposer une culture du résultat. La politique se contente trop souvent d'effets d'annonce qui ne trouvent aucune contrepartie sur le terrain. Mais une évaluation bâclée, basée sur des phénomènes isolés, risque de dévoyer l'action gouvernementale: la course aux résultats conformes à l'attente présidentielle ne constitue pas nécessairement une gestion publique raisonnée, coordonnée et durable.

Une telle démarche n'est pas imaginable en Suisse. Le président de la Confédération ne peut imposer une feuille de route à chacun de ses collègues. La responsabilité gouvernementale est collective. Et encore trouve-t-elle ses limites dans les décisions d'un parlement qui n'est pas aux ordres. C'est pourquoi l'évaluation porte sur les politiques publiques et non sur les magistrats. Les familiers de l'approche évaluative savent que les résultats observables sur le terrain relèvent de multiples facteurs, la volonté d'un ministre n'étant de loin pas le plus important.

La dernière fanfaronnade du tribun zurichois

Le soi-disant bilan de Blocher au DFJP

Jean-Daniel Delley (30 décembre 2007 / 3 janvier 2008)

Monsieur Je-sais-tout, en prenant congé de son département de justice et police, a montré une fois de plus son incapacité à l'autocritique.

A l'en croire, ses quatre années au sein du gouvernement ont été on ne peut plus fructueuses pour le pays et le collège exécutif. Sans mentionner bien sûr que la plupart des dossiers menés à bien avaient été travaillés par la conseillère fédérale Ruth Metzler. Et que partout en Europe le nombre des demandeurs d'asile est à la baisse, un phénomène qui relève plus des conflits sur la

planète que des politiques nationales.

Particulièrement fier de la réduction de 15% des dépenses de son ministère, alors que celles de la Confédération ont augmenté de 17% durant la législature, il a prétendu que si ses collègues avaient agi avec la même détermination, les dépenses de l'Etat central auraient diminué d'un tiers. Monsieur Je-suis-le meilleur joue habilement de la règle de trois, mais en violation des règles élémentaires de l'arithmétique. En additionnant des poires et des pommes et en divisant le tout

par des prunes, on peut prouver n'importe quoi. Les activités des sept départements varient fortement. Au-delà des dépenses de fonctionnement au sens strict, certains ont la charge d'octroyer des subventions prévues par la loi. Les conseillers fédéraux ne sont donc pas libres de comprimer ces coûts qui relèvent de décisions du parlement. Cette réduction potentielle d'un tiers des dépenses de la Confédération, qui relèverait de la seule volonté des chefs de département, n'est donc qu'une fanfaronnade.

L'exemple des requêtes d'asile

Christoph Blocher se vante d'avoir fait diminuer de 15% les dépenses de son département. Or le chef du département en charge de l'asile, domaine qui mobilise l'essentiel de ses ressources, n'est pour rien dans la diminution y relative. Simplement, il y avait au 1er janvier 2003, quand M. Blocher a pris ses fonctions, un peu plus de 89'000 personnes relevant de l'asile en Suisse. Elles étaient un peu moins de 64'000 quatre ans plus tard, soit une baisse de plus de 25'000 personnes, ou de 29% des effectifs.

L'asile est financièrement à charge de la Confédération, mais l'assistance est organisée (et partiellement financée) par les cantons, qui reçoivent des subventions de Berne, par

personne et par nuitée. Les subventions ont donc diminué par simple effet mécanique, sans que les lois votées sous l'ère Blocher n'y soient pour rien: elles ne sont entrées en vigueur que le 1er janvier 2008.

On peut d'ailleurs se demander pourquoi la diminution de dépense n'est pas proportionnelle à celle du nombre de personnes... Parce que la Confédération a laissé les cantons fermer des structures d'accueil et redimensionner leurs dispositifs sans faire de même de son côté. Ainsi, les cantons font de moins en moins d'auditions, tâche que la Confédération s'était empressée de leur déléguer en partie en période d'afflux

massif; et elle a doublé la durée de séjour dans les centres d'enregistrement afin d'éviter de les désaffecter, réduisant d'autant la durée de séjour dans les cantons... mais augmentant leurs problèmes: désormais, les demandeurs d'asile sont au régime propre aux centres d'enregistrement jusqu'à 60 jours. Les enfants n'y sont pas scolarisés, les familles y sont séparées, aucune mesure d'insertion n'est proposée et il n'y a pas d'assurance-maladie. Ce sont donc des personnes dont les difficultés liées à ce séjour s'ajoutent à celles relevant de la migration qui sont transférées dans les cantons.

Et les reports de charges vont se poursuivre par dizaine de millions en 2008, avec le

transfert à l'aide d'urgence des déboutés et la suppression de toute aide pour les personnes au bénéfice d'une admission provisoire après 7 ans de séjour

en Suisse, une éventuelle assistance étant alors à charge des cantons.

M. Blocher n'a eu que le mérite

d'arriver au bon moment... et celui de transférer sur les cantons des sommes qu'il ne peut comptabiliser comme des économies.

Contreprojet et initiative: le jeu trouble du parlement

Après «Avanti» et l'assurance maladie, le droit de recours en matière d'environnement?

Jean-Daniel Delley (30 décembre 2007)

L'initiative populaire permet de forcer les portes de l'agenda politique tel qu'il est établi par les autorités. C'est par ce biais qu'est apparu dans le débat public le thème de la présence étrangère ou celui de l'interruption de grossesse. L'initiative populaire offre également la possibilité de proposer des solutions alternatives à celles de l'officialité. Ni le Conseil fédéral ni le parlement n'apprécient ce mode d'expression qui brise leur monopole de la gestion des affaires publiques. C'est pourquoi ils recommandent généralement le rejet des initiatives. Lorsque l'une d'elles a de bonnes chances de passer le cap de la votation populaire, ils lui opposent un contre-projet, une solution de compromis, quelque part entre le statu quo et les exigences des initiants.

Parfois néanmoins le parlement joue un drôle de jeu en utilisant le contre-projet en appui des revendications d'une initiative. Dès lors cette dernière ne représente plus le moyen de soumettre directement au suffrage populaire une question à laquelle les autorités négligent

de répondre, mais une manière commode pour un parti ou un groupe d'intérêt de se faire de la publicité, quand bien même sa demande trouverait sans autre une majorité parlementaire.

L'exemple le plus frappant? L'initiative «*Avanti – pour des autoroutes sûres et performantes*», lancée par le lobby du transport routier, réclamait un doublement du tunnel du Gothard et l'extension à six pistes de l'A1. Le contre-projet du parlement intégrait non seulement les revendications de l'initiative, mais y ajoutait encore le financement du trafic routier dans les villes et les agglomérations, ce qui a conduit les initiants, satisfaits, à retirer leur demande. Le peuple et l'ensemble des cantons ont nettement rejeté ce pseudo compromis en 2003.

Tout récemment l'initiative de l'UDC pour une baisse des primes de l'assurance maladie a suscité un contre-projet du parlement. Une réaction peu compréhensible quand on sait que cette initiative – elle préconise la réduction du catalogue des prestations remboursées par l'assurance de

base, la liberté laissée aux caisses de contracter avec les médecins et la limitation des subventions publiques – n'avait aucune chance devant le peuple. Les députés ont profité de l'occasion pour tenter d'insérer dans la Constitution le principe de la concurrence dans le domaine de la santé, ce qui a conduit au retrait de l'initiative (DP 1759). On s'achemine vraisemblablement vers un rejet en votation populaire et un nouveau retard dans la nécessaire réforme du système de santé.

Dans le domaine de l'environnement, les radicaux zurichois, irrités par les recours contre le stade du Hardturm, ont déposé l'initiative «*En finir avec la politique d'obstruction*». Cette initiative, pleine d'ambiguïtés, ce qui rendrait son application difficile, ne mérite qu'un rejet sec, d'autant plus que le droit de recours des associations vient d'être révisé à la baisse. C'est ce qu'a fait le Conseil des Etats, mais en ne refusant que d'une petite voix l'idée d'un contre-projet. Le dossier passe maintenant au Conseil national.

L'impasse de la sous-enchère fiscale

La flat tax n'est pas le problème principal que pose Obwald

Jean-Daniel Delley (27 décembre 2007)

Après avoir essayé le taux d'imposition dégressif, cassé pour inconstitutionnalité par le Tribunal fédéral (DP 1735), Obwald s'est donc décidé pour un taux unique.

Correspondants locaux et agences de presse ont évoqué un taux de 1,8%, sans préciser que ce taux doit être multiplié par un coefficient cantonal (2,95) et le coefficient de la commune de résidence. Ainsi pour la capitale, Sarnen le taux effectif se monte à 12%. Mais qu'on ne s'y trompe pas: comme les premiers 10'000 francs de revenu ne sont pas imposés, la taxation reste progressive, très modestement certes. Au total tous les contribuables bénéficient de ce nouveau système, au premier chef les bas et hauts revenus. Quant aux entreprises, elles se verront appliquer un taux de 6%, le plus bas du pays. A noter que cette réforme ne peut être assimilée à la *flat tax* au sens strict puisqu'elle n'élimine pas

les déductions sur le revenu brut, une possibilité qui profite avant tout aux revenus élevés.

Etrange canton où seul un citoyen sur trois se déplace aux urnes quand il est question d'abaisser la charge fiscale. Le consensus général – vote sans opposition au Grand Conseil et soutien de tous les partis, y compris à gauche – explique probablement ce désintérêt: l'affaire était dans le sac. Le projet a reçu l'appui de 91% des votants.

Financièrement Obwald est assez mal loti. Peu de riches contribuables y résident et les impôts versés par les entreprises ne représentent que 7% des recettes fiscales. Avec ces nouveaux taux, le canton s'attend à perdre une douzaine de millions qu'il considère néanmoins comme un investissement: l'«*enfer fiscal*» devrait se transformer en un paradis attractif, comme

ses voisins Nidwald et Zoug. L'avenir dira si l'investissement se révèle rentable.

Mais déjà on peut affirmer qu'à l'échelle intercantonale cette course à la baisse fiscale ne peut conduire qu'à une impasse. En cherchant à attirer de nouveaux contribuables, Obwald pousse d'autres cantons à diminuer leurs impôts pour retenir leurs propres résidents, voire pour en faire venir d'autres. La logique de cette concurrence implacable conduira à terme les cantons à se priver d'une substance fiscale indispensable à la fourniture des prestations et des équipements qui, plus que le taux d'imposition, assure leur attractivité. Pour échapper à cette spirale destructrice, les cantons se doivent d'adopter enfin des règles de conduite communes en matière de fiscalité.

Piaget, Illich et JJSS dans un *laptop design* à 200 F

DP a testé l'ordinateur qui doit apporter la révolution démocratique de l'éducation et de la connectivité globale aux enfants du tiers-monde

François Brutsch (5 janvier 2008)

Expérimenté au Nigéria, au Brésil et en Thaïlande, acheté par les gouvernements d'Uruguay et du Pérou pour leurs écoles, en cours de diffusion en Mongolie, en Afghanistan, à Haïti ou au Rwanda – et d'ores et déjà promis au rang d'objet-culte

pour musées du design, entre le Macintosh d'Apple et l'horloge des gares CFF: le rêve de «*l'ordinateur à 100\$*» pour les enfants du tiers-monde prend désormais corps. Plus de 150'000 privilégiés ont pu participer, en Amérique du Nord, à une opération

promotionnelle limitée: en payer deux pour en recevoir un qui, lui, n'ira pas dans le tiers-monde... Même à 500 F, avec le port, ça valait le coup, bonne conscience en prime. Entre télé-tubbies et Keith Haring, le XO – c'est son nom – est symbolisé par une silhouette

bicolore, le X pour les membres et le O pour la tête, sur son solide boîtier vert pomme et crème avec poignée moulée et deux trous pour le suspendre. 1,4 kg, 24x22 cm, il s'ouvre sur un clavier en caoutchouc imperméable et déploie des antennes en forme d'oreilles de part et d'autre de l'écran. La crainte d'une appropriation massive par les adultes peut être dissipée: c'est

vraiment un ordinateur pour les enfants de 6 à 12 ans – en revanche ceux d'ici autant que ceux du tiers-monde, les services des écoles devraient y songer!

Car ce n'est pas qu'un jouet: le XO redéfinit l'ordinateur portable et fourmille d'innovations qui auront certainement leurs retombées. C'est d'abord un ordinateur

individuel complet avec écran couleur (mais aussi noir/blanc permettant l'emploi même en plein soleil) et caméra, pas de disque dur mais une mémoire flash de 1Go, un port de carte SD et trois prises USB, un traitement de texte et d'autres ressources et programmes éducatifs, créatifs ou ludiques: tout est prêt à l'emploi.



Mais c'est aussi un outil de collaboration: tous les XO proches (la classe) forment automatiquement un réseau en s'allumant, on peut non seulement «*chatter*» mais partager programmes et données. Enfin c'est un outil d'information et de communication qui se connecte automatiquement à l'Internet dès qu'un réseau *WiFi* est disponible (ce qui est réalisable même dans les coins les plus reculés, sans câble, en sautant à pieds joints sur les étapes technologiques intermédiaires) et qui, mieux encore, en étend la portée: chaque XO fonctionne comme un relais.

Tout est conçu pour abaisser le coût, minimiser la

consommation de ressources et la maintenance, accroître la durabilité et la versatilité de cet objet: tous les programmes sont libres (en source ouverte), la batterie est incroyable et peut être rechargée avec un yoyo. Il est destiné à être distribué à des dizaines de millions d'exemplaires, mais ce n'est ni un produit «*bon marché*» ni un gadget: VW Coccinelle (dans son sens premier de «*voiture du peuple*») ou 2CV plutôt que Logan ou Smart. Parmi les nombreuses bonnes fées penchées sur son berceau, un Suisse établi en Californie, Yves Béhar, a soigné son look et son ergonomie.

Le XO fonctionne sous Linux avec une interface appelée

Sugar: pas de «*bureau*» ici. Quand on l'allume, il cherche automatiquement à se connecter à ses voisins (s'il en a), à un serveur local (s'il existe, de l'école par exemple) ou aux connections *WiFi* environnantes (le XO en capte bien davantage qu'un laptop quatre fois plus cher et plus puissant). Une vue «*voisinage*» présente le tout de manière colorée, ainsi que les applications et fichiers ouverts pour partage: il suffit de cliquer. Au démarrage, seul est ouvert le Journal de bord du XO, dans lequel est consigné tout ce que fait l'utilisateur, qui peut ainsi reprendre toute session d'un programme où il l'a laissée; en particulier, chaque fichier y est sauvegardé, automatiquement

lorsque l'on quitte l'application ou manuellement de manière intermédiaire, et peut aussi être «glissé» depuis ou vers une clé USB ou une carte SD. Les autres applications sont représentées par des pictogrammes défilant sur une ligne en bas de l'écran. Elles viennent former une roue sur la page de démarrage lorsqu'on les ouvre (on revient d'une touche au clavier ou sur l'écran à cette roue pour passer d'une application ouverte à l'autre): chat, web, traitement de texte, enregistrement (photo, vidéo, audio), dessin, calculatrice, langage de programmation, une suite de trois programmes permettant de faire de la musique (de l'âge de deux ans jusqu'à Pierre Boulez), des programmes destinés aux mesures physiques et scientifiques à partir du XO, des jeux, un lecteur de fil de syndication RSS... Et l'on peut en télécharger d'autres, bien sûr: dans les conférences, ce village-pionnier au Cambodge, où Google est le premier mot d'anglais des enfants et le XO a apporté le téléphone via Skype et constitue la lumière du foyer à la nuit tombée, ne rate jamais son effet. Le XO fonctionne aussi, avec l'écran retourné et couché dos au clavier, comme lecteur de livres électroniques (*e-books*) de grande qualité: DP en PDF sort particulièrement bien!

Après des enfants, le succès est immédiat. Même s'ils ont la possibilité d'utiliser d'autres machines pour jouer etc., ils privilégient le XO lorsqu'il y a besoin d'entrer des choses au clavier, que ce soit pour écrire (clavardage) ou pour taper des requêtes dans un moteur de recherche (recettes de cuisine, leur jeu vidéo favori) ou Wikipedia. Les gros claviers des ordinateurs «normaux» sont en fait beaucoup trop larges pour des yeux et des mains d'enfants. Le petit clavier de l'OLPC, qui énerve tant les adultes, est en fait parfaitement bien conçu pour son cœur de cible. Et puis il y a la vidéo. Les enfants adorent se voir sur un écran (tout un problème d'image de soi). Une caméra vidéo reliée à un écran, c'est des heures d'amusement à danser, sauter, gigoter... devant l'écran. Juste pour le plaisir de se voir, se voir danser, gigoter. Et puis il y a les programmes du XO qui sont un support éducatif et nécessitent un encadrement, au moins initial.

Derrière tout cela, il y a non seulement l'énorme travail de la Fondation OLPC *One Laptop Per Child* et du réseau de partenaires et de volontaires galvanisés par Nicholas Negroponte, du MIT (qu'on songe déjà aux adaptations intégrales dans les dizaines de langues locales dans lesquelles le XO est distribué), mais aussi

une réflexion intellectuelle et politique dont les racines sont bien plus anciennes. Elle fusionne les découvertes de la psycho-pédagogie avec l'esprit à la fois civique et libertaire du web dans une démarche cristallisée notamment, dans les années 80, par Jean-Jacques Servan-Schreiber au Centre mondial Informatique & Ressource humaine à Paris: Negroponte en était.

Le paradoxe, c'est que la voie choisie par la Fondation pour la mise en oeuvre de son projet relève d'une toute autre approche: convaincre les Etats, les ministères de l'éducation, d'acheter et de distribuer, comme des manuels scolaires en somme ou, idéalement, selon une logistique militaire, un outil fondamentalement subversif et anti-autoritaire. Si l'on ajoute les manoeuvres de constructeurs (en particulier Intel) qui se réveillent en craignant soudain de voir un immense marché auquel ils ne croyaient pas leur échapper, le succès massif et universel de l'opération n'est pas encore assuré, d'autant que bonne volonté et idéalisme seuls n'assurent pas forcément le meilleur service après-vente. Mais d'une certaine façon le XO est déjà une réussite: le génie est sorti de la lampe, il est exclu qu'il y retourne. Vivement les versions commerciales grand public!